

## OFFRE D'EMPLOI DIRECTION SERVICE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

### Nature du travail

Sous l'autorité du directeur général adjoint, le ou la titulaire du poste a pour mandat de planifier, diriger et contrôler les activités institutionnelles liées au développement, à la coordination et à la gestion des ressources pédagogiques, éducatives et complémentaires en soutien aux directions et au personnel des établissements scolaires de la formation générale des jeunes. Ce mandat se réalise dans une perspective systémique de collaboration et de complémentarité avec les différents gestionnaires des services et des unités administratives de la commission scolaire. L'emploi consiste également à assumer un rôle important de services-conseils auprès de la direction générale et de tous les gestionnaires de la commission scolaire pour favoriser la gestion optimale des ressources pédagogiques, éducatives et complémentaires.

Plus spécifiquement, c'est sous l'angle d'une école inclusive que la personne doit jouer un rôle de vigie, de soutien et de développement au regard:

- De l'application rigoureuse des politiques et encadrements ministériels, légaux et locaux des dossiers relatifs aux services pédagogiques, éducatifs et complémentaires;
- d'une gestion axée sur l'analyse rigoureuse des résultats des élèves;
- du *Plan d'engagement vers la réussite*, du *Plan d'action du service* et de l'évaluation des apprentissages;
- des projets éducatifs et de la plateforme éducative des services de garde des établissements;
- d'une expertise et d'un leadership individuel et collectif sur les plans pédagogiques, de l'adaptation scolaire et de services éducatifs complémentaires notamment au regard de l'application de pratiques démontrées efficaces par la recherche;
- d'une offre de services prenant en considération la réussite de tous les élèves sous l'angle du modèle de réponse à l'intervention (R.A.I.), de la mise en place d'interventions précoces et d'approches orientantes.

Le ou la titulaire du poste a la responsabilité de l'ensemble des dossiers et activités relatifs aux programmes d'études, aux moyens d'enseignement, à la mesure et à l'évaluation des apprentissages. La personne incarne la vision pédagogique et éducative institutionnelle et contribue au rayonnement de l'expertise de la Commission scolaire et de son personnel en ce domaine. Elle doit être en mesure de relever des défis de gestion propres à la gestion du changement et de promouvoir l'action sur les facteurs des écoles efficaces au quotidien. La personne doit également gérer les ressources humaines, matérielles et financières des services éducatifs.

### **Cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes:**

- Collaborer avec la Direction générale à déterminer les enjeux, les orientations, les objectifs et les priorités en matière de réussite scolaire et éducative du *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)*;
- Élaborer les moyens et les stratégies du *Plan d'action annuel* du service;
- Coordonner et soutenir la participation des services éducatifs et de son personnel au regard de l'implantation des approches collaboratives et de la mise en place d'une approche personnalisée au service de la réussite de chaque élève;
- Soutenir les travaux du comité de répartition des ressources et agir comme personne de référence auprès des membres;
- Assurer le respect du régime pédagogique, des programmes d'études, des modalités de sanction et des activités relatives à l'implantation et à la mise à jour du curriculum;
- Intervenir, au besoin, auprès des établissements de la Commission scolaire afin d'évaluer les situations problématiques et proposer des solutions appropriées;
- Superviser les dossiers liés aux activités suivantes : enseignement et formation aux programmes d'études, moyens d'enseignement, services particuliers, adaptation scolaire, services éducatifs complémentaires, services à la communauté, évaluation institutionnelle et curriculaire, formation continue et évaluation des apprentissages;
- Élaborer la politique relative à l'évaluation des élèves et aux épreuves spécifiques de la commission, établir les normes et les modalités d'évaluation des apprentissages et s'assurer de la transmission des résultats scolaires au Ministère;
- Proposer et établir les règles pour le classement des élèves, le passage du primaire au secondaire et pour le passage du premier au second cycle du secondaire;
- Définir et assurer l'application de la politique sur l'organisation des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et assurer dans une perspective d'équité l'organisation des services aux élèves HDAA sur l'entièreté du territoire de la commission scolaire;
- S'assurer de l'évaluation, de l'évolution, de la qualité, de la pertinence et de la pérennité des services pédagogiques, éducatifs et complémentaires offerts à l'ensemble des établissements scolaires;
- Représenter la Commission scolaire en incarnant ses valeurs et ses orientations auprès de ses partenaires et de la communauté;
- Supporter l'implantation des pratiques pédagogiques démontrées efficaces par la recherche dans les écoles;
- Travailler en collaboration avec l'ensemble des services administratifs, notamment la direction du Service de l'organisation scolaire afin d'assurer une cohérence dans la gestion des services offerts;
- Exercer un rôle de soutien aux établissements dans la mise en œuvre des plans d'action de leur projet éducatif et voir à répartir les ressources éducatives en fonction des besoins et des objectifs fixés par chaque établissement pour une gestion d'analyse de données;
- Agir à titre de supérieur immédiat auprès du personnel sous sa responsabilité, en assurer l'accompagnement et l'évaluation notamment par la mise en place d'un plan de formation continue;
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction et qui lui est confiée par son supérieur immédiat.

### Qualifications minimales requises

- Grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée de trois (3) ans ou occuper un emploi de cadre, à l'exception de celui de gérant dans une commission scolaire;
- Avoir huit (8) années d'expérience pertinente;
- Un grade universitaire de 2e cycle constitue un atout;
- Détenir une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.

**OFFRE D'EMPLOI  
DIRECTION  
SERVICE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES  
(suite)**

**Profil recherché**

- Leader et mobilisatrice, la personne recherchée incarne les valeurs de l'organisation, elle possède une vision inspirante et mise sur une culture pédagogique axée sur les résultats;
- Capacité à faire preuve d'un leadership de compétences dans l'émergence de consensus;
- Facilité à identifier les enjeux stratégiques et à mener à bien des projets de développement, elle est aussi reconnue pour ses habiletés de synthèse et de communication.

**DATE D'ENTRÉE EN FONCTION**

À déterminer

**TRAITEMENT ANNUEL**

Entre 99 629,00 \$ et 132 836,00 \$, classe 11

**STATUT D'EMPLOI**

Poste régulier à temps plein – 100 %

**SUPÉRIEUR IMMÉDIAT**

Direction générale adjointe

**DATE D'ENTREVUE**

Le mercredi 25 mars 2020

**DATE LIMITE DU CONCOURS**

Le lundi 23 mars 2020, 8 h

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur portfolio dans lequel seront intégrés une lettre de présentation, leur curriculum vitae et une réalisation démontrant les compétences acquises pour assumer les responsabilités du poste (maximum 3 pages), et ce, au plus tard le lundi 23 mars 2020 à 8 h, à l'attention de :

**Mme Isabelle Forest, directrice DSRH**

**Objet : Sélection direction DSGJ - poste 1920-CA-013  
par courriel à l'adresse suivante : [DSRH-direction@cssmi.qc.ca](mailto:DSRH-direction@cssmi.qc.ca)**

Une évaluation psychométrique sera demandée au cours de la semaine du 30 mars 2020.

Seules les personnes retenues seront considérées pour une entrevue.

*La Commission scolaire applique un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes ayant besoin d'accommodements lors du processus de sélection sont invitées à nous en faire part. L'emploi du masculin ne vise qu'à simplifier la présentation et la lecture du texte.*